



Commune de  
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 17 avril 2024

Au Conseil général  
de et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 23/24 : Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable afin de garantir le bouclage du Marex-Chalet

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis sollicite une demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable afin de garantir le bouclage du Marex-Chalet.

## I. Préambule

Lors de travaux sur notre réseau d'eau potable, la Municipalité a constaté que le bouclage du Marex - Chalet a été mis hors service. Ce choix avait été fait à la suite de fuites sur la conduite.

Or, le but d'un bouclage est de pouvoir garantir en tout temps l'approvisionnement de l'eau potable. Le bouclage du Marex-Chalet est indispensable et essentiel afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de certaines zones du village. En effet, il permet d'alimenter en eau, depuis le Chemin de Marex via le Chalet, la STAP, la Rue du Manoir et le centre du village, jusqu'à hauteur de la Chapelle ou à l'inverse. De plus, il offre la possibilité, lors de travaux, de fermer un seul secteur et d'approvisionner le reste du village et la zone villas sans interruption.

En cas d'incendie, l'eau doit pouvoir être acheminée par les deux côtés. Aujourd'hui, un seul acheminement est en service. Avec un bouclage, le débit et la pression dynamique sont augmentés afin de répondre aux exigences minimales requises par l'ECA en termes de défense incendie.

Plan de situation :



## II. Travaux à effectuer

Après étude du dossier, la Municipalité propose de refaire à neuf les 320 mètres de conduite. Pour information, la conduite existante en fonte est mentionnée sur le plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) comme « à remplacer ».

Les travaux envisagés consistent à se brancher sur la conduite en PE au début du Chemin du Marex. La route cantonale (RC 278) sera traversée par forage guidé. La nouvelle conduite longera la RC 278 jusqu'à la croisée du Chalet pour se brancher sur la conduite qui se trouve le long du chemin du Chalet.

## III. Coût des travaux

Selon le devis général effectué par DTP SA, le coût des travaux est estimé à CHF 90'000.00 TTC.

## IV. Subvention

Une subvention de l'ECA est prévue (15% sur le génie civil, l'appareillage et les honoraires). Elle est estimée à environ CHF 10'000.00.

## V. Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement n° 810.314.00 « entr.raccord & extension réseau d'eau ».

Cette dépense sera compensée par un prélèvement sur fonds de réserve n° 2820.04 « service des eaux ».

## VI. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

---

vu le préavis no 23/24 : Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable afin de garantir le bouclage du Marex-Chalet

entendu le rapport des commissions adhoc et des finances ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
- un crédit de CHF 90'000.00 lui est accordé à cet effet ;
- cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
- cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 810.314.00 « entr.raccord & extension réseau d'eau » ;
- la subvention sera imputée au compte de fonctionnement n°810.465.01 « subvention participation de tiers » ;
- la Municipalité est autorisée à compenser cette dépense par un prélèvement sur fonds de réserve n° 2820.04 « service des eaux ».

### DECHARGE

La Municipalité et les commissions adhoc et des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



A. Baumann



La secrétaire



L. Sanchez

Municipaux responsables : M. Beat Jenni - 079 448 42 89

Mme Anne Baumann - 024/ 441 18 28 – 079 / 234 05 71